

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU
ET D'ASSAINISSEMENT DE ST JEAN D'ILLAC/MARTIGNAS
Mairie de St Jean d'Illac

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf du mois de mai, à dix-huit heures trente, les membres du Comité syndical, convoqués par les soins de Monsieur le Président, se sont réunis au siège du Syndicat, à la Mairie de St Jean d'Illac, sous la présidence de Monsieur Edouard QUINTANO.

Etaient présents : Edouard QUINTANO, Jérôme PESCHINA, Dominique BEYRAND, Pascal LETANGRE, Thierry MILLET, Gérard CHAUSSET.

Absent excusé :

Date de convocation : le 13 mai 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 6
Présents : 6
Votants : 6

PRÉAMBULE

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Edouard QUINTANO, Président qui a procédé à l'appel nominal. Il a donné lecture de la délibération de Bordeaux Métropole du 24 avril 2026 désignant des délégués communautaires pour représenter la commune de Martignas sur Jalle et celle du Conseil Municipal de Saint Jean d'Illac du 28 mars 2026 concernant la désignation des délégués de la commune de Saint Jean d'Illac au sein du syndicat, et a déclaré installer :

- 1 Edouard QUINTANO,
- 2 Jérôme PESCHINA,
- 3 Dominique BEYRAND,
- 4 Pascal LETANGRE,
- 5 Thierry MILLET,
- 6 Gérard CHAUSSET,

Monsieur Edouard QUINTANO, a ensuite laissé la présidence de l'assemblée à Monsieur Pascal LETANGRE, doyen d'âge (L2122-8 du CGCT).

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le comité a choisi pour secrétaire de séance : Monsieur Dominique BEYRAND.

2026-05-02 Election du Président

Monsieur Pascal LETANGRE « le doyen » a dénombré 5 conseillers présents et a constaté que la condition du quorum fixé à l'article L2121-17 du CGCT par renvoi de l'article L5211-1 du CGCT est remplie.

Présentation des candidatures.

Monsieur Edouard QUINTANO présente sa candidature.

Chaque membre du comité, à l'appel de son nom s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par le SIAEA. Le président l'a constaté sans toucher l'enveloppe que le conseiller syndical a déposé lui-même dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	6
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code électoral (ces bulletins devront être annexés au procès-verbal)	0
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés.....	6
Majorité absolue.....	6

Monsieur Edouard QUINTANO a obtenu SIX (6) voix.

Monsieur Edouard QUINTANO ayant obtenu la majorité absolue (l'unanimité des membres présents ou représentés), a été proclamé président et a été immédiatement installé.

Pour extrait conforme, le 19 mai 2026

Le Président de séance,



Pascal LETANGRE
(doyen d'âge de la séance)

